Le Nord

Administration : 12 CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre

Un an	[illegible]	Six mois	[illegible]
Trois mois	[illegible]	Un mois	[illegible]
Départem. non limitrop. et Etranger, port en sus		Chronique locale	3,50

TEMPÉRATURE

Lille, le 30 juin.

Minimum, nuit, abrité	16°4
— — découvert	15°8
Surface du sol, 8 h. du matin	19°3
A 1 mètre de profondeur	15°0
De l'air à l'ombre	22°0
Maximum, jour, à l'ombre	28°8
— — au soleil	31°3

Etat hygrométrique (8 h. m.) 0m/m22
Etat du ciel : Nuageux.
Direction du vent : S.

Baromètre. — Le 30 juin (2 h. du matin) la pression était de 771 m/m ; le 1er juillet (2 heures du matin) la pression est de :

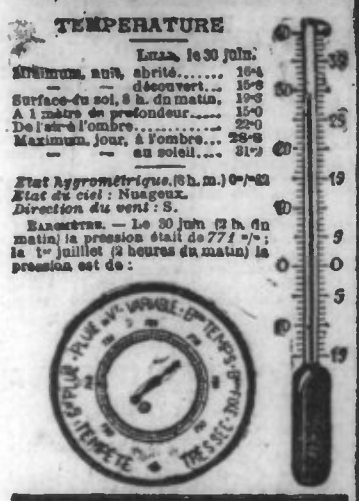

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Les fonds du budget des cultes

M. de Gailhard-Bancel. — Le budget des cultes sera pour l'Etat de l'argent mal acquis. Je ne me reconnais pas le droit de disposer de cet argent et je ne prendrai part avec mes amis à aucun scrutin sur la répartition.

Le Président consulte la Chambre sur la première partie de l'amendement Cazeneuve ainsi conçue :

« Les sommes rendues disponibles chaque année sur le budget des cultes supprimés seront réparties entre les communes ».

Par **435** voix contre **70**, cette première partie est adoptée.

Les sous-amendements

M. le Président. — Il y a sur la seconde partie trois sous-amendements.

Le premier de **M. Lasies** tendant à ajouter les mots : « et la caisse des retraites ouvrières ».

Le second de **M. Ronanat** conçu en ces termes :

« Au prorata des dépenses du culte faites dans chaque localité ».

Le troisième de **M. Modeste Leroy** ainsi rédigé :

« Au prorata des dépenses du personnel des cultes faites par l'Etat dans chaque localité ».

M. Aynard. — Ce que fait la Chambre est honteux ! Voilà toute la moralité de votre loi : faire payer votre réélection par le budget des Cultes (Vifs applaudissements).

M. Lasies. — Je demande que mon amendement soit mis aux voix.

M. Rouvier. — La Caisse des retraites n'existe pas ; il est donc impossible d'accepter pour elle une dotation quelconque.

M. Lasies. — C'est ce que je voulais vous faire dire.

On vota au milieu d'une extrême agitation. A gauche, les radicaux et les socialistes votent contre l'amendement Lasies ; on applaudit ironiquement.

L'amendement Lasies est repoussé par **328** voix contre **152**.

On va voter sur la seconde partie de l'amendement Cazeneuve mais **M. Caillaux** demande qu'on substitue à cette seconde partie la seconde partie de l'amendement Lacombe et Balitrand : « d'après la proportion du principal de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie.

Adopté par **336** voix contre **39**.

L'ensemble de la disposition additionnelle est adopté.

L'amendement de M. Alb. Le Roy, sur les inéligibilités est adopté par 327 voix contre 148.

Incident

Il est huit heures. Beaucoup de députés demandent le renvoi de la discussion à lundi.

La gauche pousse de furieuses clameurs.

M. Buisson demande la continuation du débat. Quarante-huit heures de plus ou de moins, c'est peut-être, dit-il, la certitude du succès de la loi.

M. Groussau demande le renvoi pour permettre aux députés de discuter les deux derniers articles, très importants, et aussi pour ne pas imposer du surmenage au personnel.

M. Modeste Leroy demande une suspension de séance jusqu'à 9 h. Ce sont les partisans de la séparation qui ne veulent pas se séparer.

On vote sur la renvoi à une prochaine séance. Le scrutin donne lieu à pointage.

Ce pointage est laborieux. Les secrétaires ont trouvé dans les urnes 1220 bulletins ! et il n'y a que 581 députés.

Le renvoi est repoussé par **329** voix contre **241**.

Le socialiste **Breton** veut protester contre le vote. Il reste un quart d'heure à la tribune sans pouvoir se faire entendre et se décide enfin à regagner sa place.

Sur de nombreux bancs on crie : A lundi.

M. Georges Leygues. — Cette grande discussion ne peut se terminer au milieu du désordre. Je demande le renvoi à lundi.

Le rapporteur. — Aucune nécessité politique ne nous oblige à terminer ce soir.

On vote à mains levées. 400 mains se lèvent pour le renvoi à lundi qui est adopté.

La séance est levée à 9 h.

SÉNAT

M. Ancoin répond longuement au ministre mais n'a pu lui faire prendre l'engagement de prendre tous les frais de réfection des casernes au compte de l'Etat.

Son ordre du jour rédigé en ce sens a été repoussé.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

La discussion de l'interpellation de M. de Lamarzelle est fixé au 13 juillet.

La séance est levée à 5 h. 35.

HORIZON CHARGÉ DE NUAGES

Nous pouvons espérer que la question du Maroc s'arrangera pacifiquement et que, pour le moment, la guerre n'éclatera pas entre la France et l'Allemagne.

Nous disons pour le moment, car la solution pacifique du différend franco-allemand n'écartera point tout péril.

Jamais, depuis 1875, la situation extérieure de la France n'a été aussi difficile : ce qui fait le gravité de la crise, c'est que le Maroc n'est qu'un prétexte, attendu que les intérêts de l'Allemagne en ce pays, sont de médiocre importance.

La véritable question est ailleurs, et les antagonistes réellement en présence sont l'Angleterre et l'Allemagne : entre ces deux puissances, nous sommes pris comme entre deux feux.

L'Angleterre et l'Allemagne s'observent actuellement de très près ; la concurrence industrielle et commerciale qui sévit entre elles est arrivée à son maximum d'acuité. La flotte allemande de création récente, par cela même homogène et pourvue des derniers perfectionnements, constitue déjà une puissance redoutable ; elle sera dans quelques années, la rivale de la flotte anglaise, comme les deux flottes commerciales sont d'ores et déjà en compétition.

Anglais et Allemands voient donc venir le jour où, comme prédestinés et comme marchands, fatalement ils devront se heurter et voilà pourquoi chacun d'eux recherche l'appui de la France et pèse sur elle pour l'obtenir.

A l'Angleterre il faut notre armée, à l'Allemagne il faut notre flotte.

L'Angleterre veut faire de la France son gendarme contre l'Allemagne, à son tour l'Allemagne prétend faire de la France un satellite se mouvant dans son orbite, suivant ses inspirations et ses directions.

Or, le France aura-t-elle l'habileté et le sang-froid nécessaires pour manœuvrer sans heurter entre ces deux écueils ? — Si pour le moment, elle se réfugie dans une expectante neutralité, pourra-t-elle le garder toujours ? en tout état de causes, un conflit armé pourra-t-il être évité ? — La chose est bien problématique.

Donc si la crise que la France traverse à cette heure, se dénoue d'une façon pacifique l'horizon n'en restera pas moins chargé de nuages menaçants.

Et dire que c'est pour en arriver à cette situation pleine de dangers que nous avons abandonné l'Egypte et sacrifié nos droits à Terre-Neuve, sur les cinq cents kilomètres du French-Shore, le patrimoine du marin français, le legs plusieurs fois séculaire du traité d'Utrecht.

Oh ! combien différente serait notre position en Europe, si la politique anti-française du Bloc n'avait affaibli, et par conséquent diminué la France.

Sous l'égide d'un gouvernement inspirant confiance et respect au dedans et au dehors, nous serions libres de nos mouvements, nous ne dépendrions que de nous-mêmes et nous serions vraiment forts.

Au lieu de procéder par intimidation, ou nous offrirait des avantages, et, qui sait ! peut-être l'heure de la revanche eurait-elle sonné.

Malheureusement, pendant qu'à nos frontières s'amoncelait cet orage, que faisait le gouvernement de la France ?

Ce qu'il faisait ? — Honte et tristesse ! Il fermait des écoles et pourchassait des femmes !

Nos soldats faisaient campagne contre des moines et des nonnes et cueillaient de faciles lauriers en escaladant les couvents ! — Ces exploits, on l'avouera, constituent une préparation plutôt faible contre l'ennemi extérieur.

— Toutefois, il faut le reconnaître, les préoccupations qui hantent douloureusement la France, depuis quelques semaines, n'ont pas été sans produire quelques résultats heureux.

Pour peu que nous consultions les feuilles publiques, sans distinction d'opinion, nous constatons un véritable réveil du patriotisme.

Soudain et sur presque toute la ligne, la propagande antimilitariste a cessé : l'armée si décriée naguère est encensée de toutes parts ; on le veut forte et disciplinée ; on l'aime et on le respecte, on la proclame inséparable de la patrie....!

Les journaux socialistes, à l'heure actuelle ne parlent pas autrement que les journaux du centre et ceux de la droite.

M. de Pressensé dans l'*Humanité*, clame bien haut que le prolétariat républicain et socialiste se soulèverait comme un seul homme et ferait son devoir, tout son devoir contre une brutale et inique agression. »

Nous sommes loin, vous le voyez, de la grève des réservistes, et l'étranger, chose singulière, accomplit ce miracle de faire l'union chez nous.

Tant mieux, car il n'est que temps de profiter de la leçon. Seulement, le Bloc qui a effisé tant de haines, qui a creusé tant de divisions entre citoyens ; le Bloc qui a laissé s'épanouir, avec une si étrange inconscience, l'anarchie, l'indiscipline et la désorganisation morale, est-il bien qualifié pour ramener la confiance, opérer les réparations urgentes, reconstituer nos forces morales et matérielles ?

Certainement non.

Si le Maçonnerie conserve le pouvoir, dès que l'alerte qui nous agite sera calmée, on verra s'exercer de nouveau cette action délétère capable de déviriliser la France et de la préparer ainsi, à toutes les abdications et à toutes les servitudes.

On verra refleurir du plus bel, la prédication de ces affreuses théories capable d'enlever au pays jusqu'à l'instinct de sa conservation.

Mais les élections sont proches : travaillons sans relâche à en faire sortir un gouvernement vraiment national qui restaurera la discipline, l'autorité, l'union, et avec elles la puissance et le prestige de la France.

Si nous voulons conserver la paix, il nous faut une France forte et respectée au dehors et elle ne peut l'être qu'autant qu'elle sera apaisée et unie au dedans.

A. R. T.

ECHOS

NOUVELLES MILITAIRES

Les derniers engagements spéciaux des dispensés

Le ministre de la guerre vient de décider que les engagements de trois ans, avec faculté de renvoi après un an de présence sous les drapeaux, réservés aux jeunes gens qui se trouvent dans l'un des cas prévus à l'article 23 de la loi de 1889 sur le recrutement de l'armée (étudiants des diverses facultés, élèves d'écoles industrielles, ouvriers d'art, étudiants ecclésiastiques, etc.) seraient reçus cette année du 15 septembre au 9 octobre, veille de la mise en route du contingent de 1904.

Pour être admis à contracter ces engagements spéciaux, les jeunes gens devront avoir dix-huit ans le 9 octobre 1905 au plus tard.

La nouvelle loi militaire étant complétement mise en vigueur au mois de mars prochain, c'est la dernière fois que ces engagements spéciaux seront reçus ; aussi s'attend-on à une grande affluence de jeunes gens désireux de s'assurer le bénéfice de l'ancienne loi et de n'accomplir qu'une année de service au lieu de deux.

M. Courveur, méd. aide-major de 2e cl. (réserve), passa du 1er corps au 2e.

GAZETTE DU NORD

On annonce la mort :

— De **M. le capitaine Féron**, du 127e de ligne, décédé après une longue et douloureuse maladie.

M. Féron était allié à une famille de Valenciennes.

— Un nouveau deuil et des plus sensibles, vient de frapper les Frères des Ecoles chrétiennes. Le vénéré **Frère Adegrein**, qui fut directeur de la communauté de St-Amand-les-Eaux pendant 50 ans, s'est éteint pieusement à **ANNAPPES**, vendredi matin, après quelques jours d'un effaisement général plutôt que d'une maladie nettement caractérisée.

Entré dans l'Institut de « Monsieur de la Salle » en 1826, à l'âge de dix-sept ans, le jeune maître se forme dans plusieurs établissements avant de prendre, en 1840, la direction de l'école fondée à cette époque, par sa congrégation, dans la ville de Saint-Amand. Il devait y dépenser pendant plus d'un demi siècle, toute l'ardeur de son zèle et l'activité de son dévouement.

Aidé d'excellents collaborateurs, il donna une vigoureuse impulsion à l'organisation et aux progrès scolaires. Aussi, les élèves de son école ne tardèrent-ils pas à se faire et à maintenir dans les différents examens ou concours scolaires, une réputation remarquée.

Absorbé tout entier dans sa mission d'éducateur, le frère Adegrein ne connut d'autre soin que celui de le nombreuse jeunesse qui se pressait dans son école.

Faire de ces petits enfants du peuple des jeunes gens laborieux, studieux, intelligents, probes, et surtout bons chrétiens, telle était la première ambition du zélé directeur. Aussi fut-il grandement apprécié de toute la population amandinoise. A plusieurs reprises, celle-ci fit au frère directeur de son école communale ou de son école libre — car le frère Adegrein fut successivement l'un et l'autre — les plus touchantes démonstrations de sa gratitude et de sa vénération. Ce fut ainsi qu'elle célébra en 1876, les noces d'or de sa vie religieuse, et en 1890 celles de son directorat à Saint-Amand.

La première de ces solennités eut l'honneur d'être présidée par Monseigneur de Lydde qui, en 1840, à l'entrée de sa carrière sacerdotale, avait noué avec le jeune Frère Directeur de Saint-Amand, une amitié qui devait honorer et réjouir ce dernier jusqu'au terme de se très longue carrière.

Ce ne fut qu'en 1899, après cinquante-huit ans passés à la tête de sa chère école, que le Frère Adegrein consentit en légitime et saint repos que lui offrit la maison de retraite d'Annappes. Sa piété aimable et solide, son caractère ouvert et sympathique, se régularité exemplaire et son admirable abandon à la volonté de Dieu, distinguèrent jusqu'à son dernier jour, le vénérable religieux parmi ses frères, et en firent l'un des hôtes les plus vénérés et les plus aimés de leur maison de retraite.

Depuis longtemps, la frère Adegrein était le doyen d'âge de sa Congrégation.

Sa vie religieuse représente à elle seule une longue carrière puisqu'elle compte une durée de soixante-dix-neuf ans.

Nul doute qu'elle n'ait été pleine de mérites.

Un premier service aura lieu à Annappes aujourd'hui, à 9 heures. Le corps sera ensuite transporté à Saint-Amand où les Anciens élèves et les bienfaiteurs de l'Ecole des Frères ont revendiqué l'honneur d'organiser les funérailles de leur ancien directeur. Un service funèbre y sera donc célébré en l'église paroissiale, le lundi 3 juillet, à dix heures.

L'inhumation aura lieu au cimetière de la ville, dans le caveau préparé en 1899, par souscription des amis et anciens élèves des Frères, à l'occasion de la mort du regretté Frère Bajula, l'un des plus zélés auxiliaires du Frère Adegrein, pendant cinquante ans.

— Mercredi, à dix heures et demie, ont été célébrées en l'église de **BERGUES**, au milieu d'une nombreuse assistance, les funérailles de **M. Léon Waels**, ancien brasseur, propriétaire.

Le deuil était conduit par M. Edouard Dewulf, gendre de M. Weels.

La croix était portée par M. Louis Sapelier.

MM. Heuuegrave, notaire honoraire ; J. Bernaert, ancien brasseur, propriétaire ; B. Lips, conseiller municipal, président de la société Guillaume-Tell ; Alfred Delegher, conseiller municipal, négociant en vins ; A. Dewulf, fabricant ; Auguste Janssen, propriétaire à Dunkerque ; Guilbert, notaire à Rexpoede ; Ernest Wemaere, agriculteur à Armbouts-cappel, tenaient les coins du poêle.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

— Nous apprenons la mariage de **M. Paul Desbonnet**, fils de M. Desbonnet-Nutte, cultivateur, adjoint au maire de Bondues, avec **Mlle Sabine Duformont**, fille de M. Duformont-Belval, négociant en vins et spiritueux.

Université catholique

M. Philippe Jerbert, avocat, secrétaire de Me Désorbaix, vient de passer avec succès le premier examen de Doctorat en droit. Il a obtenu la mention très honorable et les félicitations du jury. Nous y joignons les nôtres.

L'EXPOSITION DE L'ÉTABLE FLAMANDE à Dunkerque

Pourquoi cette exposition. — Ce qu'on y voit. — Œuvres de protection de l'enfance. — Produits agricoles. — Outillage moderne. — Une leçon de choses.

J'en sors, et si moins heureux, vous n'y êtes pas encore allé, pressez-vous car on ferme dimanche.

Qu'est-ce que l'Exposition de l'Etable Flamande ? C'est une heureuse tentative pour faire progresser une industrie agricole qui tend à s'immobiliser un peu dans nos villages flamands, alors que, non loin de nos frontières, nombreux sont les pays où la même industrie progresse d'une manière étonnante.

Mais dire-t-on, le lait des Flandres, le beurre des Flandres, ont toujours été d'un goût savoureux ; si l'on a gardé les vieilles méthodes, ces produits doivent être savoureux encore !

C'est vrai. Notre vieux sol donne toujours cette herbe riche et parfumée que nos vaches transforment en un lait onctueux.

D'autre part, non moins diligentes et non moins soigneuses que leurs grand'mères, nos fermières savent encore transformer le lait en un beurre délicieux ; elles savent aussi en tirer des fromages justement réputés.

Mais, ce n'est pas tant dans l'industrie de produire de bonnes choses, il faut encore les produire au meilleur marché possible afin de les écouler facilement.

De là résulte la nécessité de produire par les moyens les plus rapides, les moins coûteux, c'est-à-dire les plus perfectionnés. Et c'est justement pour s'être trop immobilisé dans les vieux moyens, dans les vieilles manières, que notre commerce agricole du beurre, du lait, des œufs, du fromage et des volailles, a partiellement sombré.

Nous alimentions l'Angleterre qui a un peu de fermes mais pas du tout de fermières ; maintenant le marché anglais nous échappe à peu près complètement.

Il est vrai de dire que l'imperfection de l'outillage et l'imperfection de la fabrication ne sont qu'une cause secondaire dans notre déchéance, le peu de goût que nous avons montré pour les coopératives nous a nui bien davantage.

Nous voyons, en effet, que ce sont les pays très lancés dans la coopération qui nous ont ravi la marché anglais. Mais je ne puis m'étendre sur cette idée souvent traitée déjà dans les *Chroniques agricoles* du mardi.

Ce qu'il importe de constater, à propos de l'exposition actuelle, c'est qu'il s'est trouvé à Dunkerque un homme de cœur et un homme de tête pour comprendre l'intérêt qu'offre la rencontre des fermiers, des fermières surtout et des fabricants d'appareils perfectionnés.

M. Dufour est cet homme ; l'excellent président du Syndicat agricole de Dunkerque, vient donc d'ajouter une bonne action à la liste déjà si longue des bonnes actions qu'il a faites. M. Howart a été comme toujours l'utile auxiliaire de M. Dufour.

Voilà, pour les non-professionnels, ce qu'est l'exposition de l'Etable Flamande. Et maintenant comment est-elle présentée ?

Nous y distinguons trois grandes classes : Les œuvres de préservation de la première enfance ; les produits agricoles ; les appareils.

Le première classe montre les moyens d'action et les résultats des « Gouttes de Lait ».

Les fondations qui concourent sont celles de Saint-Pol, de Boulogne, Calais, Roubaix, Lille (laboratoire municipal) et Dunkerque (maternité).

Excellents résultats obtenus avec des différences, fort grandes parfois, de dépenses, voilà ce qui frappe l'observateur attentif ; voilà ce qui a dû surtout frapper le jury formé des docteurs Lancry, Reumaux, et Le Bastard. Un diplôme de médaille d'or témoignera de la haute estime qui s'attache à ces œuvres et, au titre personnel, une récompense spéciale sera attribuée au docteur Laigre, de Boulogne, qui a su faire le bien avec le moins de frais.

A cette classe encore se rattache les industries du vêtement et des soins hygiéniques de tout petits.

Les maisons Bonnat-André et Marquay montrent dans cet ordre de choses tout ce qui peut se voir d'utile et de bien compris.

Les produits agricoles ont fait excellente figure. 150 échantillons venus de tous les coins de l'arrondissement ont été soumis au jury que formaient MM. Maurice Delacre, professeur à Gand ; Boon, chimiste à Lille ; Veneste, chimiste à St-Pol ; Fesquet, professeur de chimie ; Crevel, inspecteur sanitaire.

Tout en reconnaissant hautement le richesse du lait et du beurre du pays, le jury a estimé qu'il fallait tendre à moderniser les procédés de fabrication ; les produits de nos fermes seront alors d'une meilleure conservation.

Les fromages étaient simplement exquis.

Pour moderniser leur outillage, les bons fermiers, les excellentes fermières n'avaient que l'embarras du choix. Très nombreux, en effet, sont les maisons qui présentent des appareils de laiterie admirablement compris. Voici la collection si complète et de si grande valeur de la maison Simon, de Cherbourg, justement fière des trois grands prix obtenus en 1900.

Non moins complète l'exposition de M. Garin qui offre à ses visiteurs un excellent petit guide pour la fabrication rationnelle du beurre et l'écrémage du lait.

Très remarquables aussi les écrémeuses centées par les maisons Delils, de Ferrière-le-Grande ; par Franc-Willart, d'Hardinghem.

Remarqué aussi les pompes à lait et filtres de Deloffre, du Cateau.

Le stand de la maison Vautier est un véritable musée de tous les petits ustensiles nécessaires au commerce du lait, du beurre et du fromage.

Mais voici toute une collection de moteurs et d'instruments perfectionnés pour le grande industrialisation du commerce du lait.

Ce sont ces machines qui mises en marche par nos concurrents de Belgique, de Hollande et d'ailleurs, nous ont fait tant de tort à l'étranger.

Certes il faut bien convenir que le faute n'en est pas aux fabricants ; il y a longtemps que le maison Goulin offre ses remarquables stérilisateurs et machines à homogénéiser le lait et le crème, ses tireuses à lait, ses sertisseurs, etc., etc.

Mais voilà, on se jalouse entre voisins, au lieu de s'entendre et d'unir ces efforts pour monter à frais commun et diriger ensemble une gracieuse et toute moderne laiterie bien outillée.

Puis voici les moteurs préparés aussi pour l'industrialisation de la ferme.

Petits et grands modèles abondent ; depuis le modèle « Porion » de 3/4 de cheval, jusqu'aux modèles variés de Pylisor et de Tresel.

Voici la tonnellerie spéciale du lait présentée par un artiste dans le genre, M. Destrez, de Bourbourg ; la roue à chien de Buissine, d'Esquelbecq ; les élévateurs d'eau et protecteurs de puits de Jonet, de Raismes ; le sel dénaturé de la maison Delinval ; les petits accessoires de laiterie présentés par les Nouvelles Galeries et les drogueries Ragon, Schipman, Nizeau, etc.

Ou le voit, il y a toute une leçon de choses offerte aux cultivateurs, puissent-ils en dégager l'utile enseignement qui en découle ; à eux en reviendra le profit, aux organisateurs en restera l'honneur.

P. L.

Rejet du pourvoi en Cassation

DES ASSASSINS DE DUNKERQUE

Hier, le Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Ven den Bogaert, 23 ans, et de Zwerwaegher, 41 ans, condamnés à mort, le 19 mai dernier, par la Cour d'assises de Douai, pour avoir assassiné Mme Knockaert, batelière à bord de la bélandre *La Flèche*.

FÉDÉRATION DES Musiques du Nord et du Pas-de-Calais

La Fête fédérale de Dunkerque

Nous avons dit que la Fête fédérale organisée par la Fédération des musiques du Nord et du Pas-de-Calais et qui aura lieu à Dunkerque, dimanche prochain, serait le plus belle manifestation artistique de la saison, nous croyons ne pas nous être trompé.

M. Parès, l'éminent chef de la musique de la Garde Républicaine, est arrivé jeudi soir à Arras, commençant sa tournée de répétitions dans les garnisons des cinq musiques désignées par M. le ministre de la guerre pour prendre part au festival militaire, et qui sont, rappelons-le, celles du 3e génie, du 8e, 33e, 73e et 110e d'infanterie.

Vendredi matin, M. Parès a fait répéter ensemble les musiques du génie et du 33e et l'après-midi, celle du 73e d'infanterie à Béthune. Nous croyons savoir qu'il a été très satisfait et qu'il ne craint pas d'affirmer que l'exécution d'ensemble qu'il dirigera sera parfaite grâce au travail soutenu de nos soldats musiciens et au zèle de leurs chefs.

Aujourd'hui samedi, M. Parès fera répéter la musique du 8e de ligne, à Saint-Omer, puis, à quatre heures du soir, celle du 110e, à Dunkerque.

Les nombreux amateurs de bonne musique qui vont se rendre à Dunkerque, sont, nous le répétons, assurés d'assister à une audition musicale de premier ordre.

LOI

concernant la compétence des juges de paix et la réorganisation des Justices de paix

La Chambre des députés, dans sa séance du 27 juin dernier, a voté, sans modification, la proposition de loi déjà adoptée par le Sénat sur la compétence des juges de paix et la réorganisation des justices de paix.

Cette proposition est donc définitivement adoptée ; mais la loi ne sera obligatoire que lorsqu'elle aura été promulguée et publiée à l'*Officiel*.

La nouvelle loi consacre une triple réforme : 1° extension de la compétence des juges de paix ; 2° amélioration des traitements des juges de paix ; 3° augmentation des conditions de capacité requises pour ces magistrats.

En ce qui concerne l'extension de la compétence, la disposition principale est inscrite dans l'article 1 de la loi : « Les juges de « paix connaissent, en matière civile, de « toutes les actions purement personnelles « et mobilières en *dernier ressort* jusqu'à « la valeur de 300 fr., et, à *charge d'appel*, « jusqu'à la valeur de 600 fr. ».

Sous l'empire de la loi antérieure, la compétence n'était que de 100 fr. en dernier ressort, et 200 fr. à charge d'appel. Beaucoup d'affaires qui, jusqu'ici, devaient être portées devant le tribunal civil de 1re instance, vont donc être jugées par les juges de paix.

En outre, le compétence des juges de paix se trouve soit créée soit élargie dans beaucoup de cas particuliers notamment pour les contestations en matière de colis-postaux, de résiliation de baux, de saisies de loyers, de pension alimentaire, de vices rédhibitoires dans la vente des animaux, etc...

La nouvelle loi, afin de favoriser la défense en justice, dispense les *avocats* et les *avoués* de l'obligation de présenter une procuration de leurs clients. Toute autre personne devra être munie d'un pouvoir enregistré.

Quant aux traitements des juges de paix, la loi ancienne avait établi neuf classes allant de 8.000 à 1.800 fr.

La loi nouvelle met hors classe les juges de paix de Paris qui touchent 8.000 fr. et une allocation supplémentaire de 1.500 fr. à titre d'indemnité pour un secrétaire. Elle forme ensuite quatre classes dans lesquelles les traitements seront de 5.000, 3.500, 3.000 et 2.500 fr.

Enfin, en ce qui touche les garanties de capacité, la loi peut paraître insuffisante puisqu'elle permet, par exemple, de nommer, comme juge de paix, ceux qui auront exercé pendant dix ans les fonctions de maire, d'adjoint ou de conseiller général.

FEUILLETON N° 43

SAC ET CONSCIENCE

Par Roger des Fourniels

C'était la première fois que ce personnage en usait aussi librement ; jusque-là il s'était toujours donné la peine de se déranger, de venir lui-même chez Mme de Flauquier ; sa nouvelle manière de faire ne laissa pas que de troubler beaucoup sa cliente.

Le cabinet d'affaires du conseil de Mme de Flauquier était situé rue d'Aboukir ; elle s'y fit conduire en voiture et mit pied à terre devant une petite porte de très modeste apparence.

Au moment où elle allait pénétrer dans l'étroit et sombre corridor, un homme en sortait et se heurta presque contre elle.

Claire se recula brusquement et, dans un mouvement de surprise, laisser échapper ces mots :

— Monsieur Mascaret !

Stupéfait, l'homme que Mme de Flauquier venait d'interpeller ainsi s'arrêta, et reconnaissant son interlocutrice s'écria à son tour :

— Madame de Flauquier !

— Moi-même, Monsieur, et comment se fait-il ? Moi je vous croyais mort. A Brianville, Mme Mascaret est toujours en grand deuil ! et vous êtes ici en plein Paris, et vous ne donnez pas de vos nouvelles !

— Puisque le hasard a voulu que nous nous rencontrions, je vous dirai, Madame, tout ce que vous désirez savoir, mais à une condition.

— Laquelle ?

— Donnez-vous la peine de monter, je vous en ferai part.

Mme de Flauquier, de plus en plus surprise, suivit Ernest Mascaret et entra après lui dans un cabinet élégant ne correspondant nullement à l'aspect misérable de la maison.

— Donnez-vous la peine de vous asseoir, madame et laissez-moi vous expliquer comment vous vous trouvez chez moi. Vous vous souvenez sans doute de la catastrophe financière de mon père et de sa condamnation à quelques mois de prison ?

— Parfaitement.

— Lorsque j'eus remué ciel et terre pour empêcher cette triste affaire, que j'eus vainement lutté contre le fatalité, je me rendis à Brianville pour décider mon père à nous éviter le déshonneur... Il n'eut pas la courage de se brûler le cervelle, fut jugé et condamné. Lorsqu'il passa devant les tribunaux, il y avait déjà quelque temps que j'avais disparu. En effet, j'avais envie de vivre ; je me sentais de l'audace et de la force pour lutter contre l'adversité et, repoussant l'idée qui m'était venue tout d'abord d'en finir avec la vie, je quittait le pays dans les circonstances que vous avez dû apprendre ; je fis arrêter ma voiture aux Fourches, et m'enfonçant à pied dans les bois, j'allais rejoindre à travers champs la première station du chemin de fer ; j'y pris sans y être reconnu, la premier train pour Paris et je cherchai, sous un nom d'emprunt, le moyen de reconstituer le fortune engloutie par le désastre de mon père.

Je trouvai mille obstacles devant moi, je ne voulais à aucun prix me faire connaître, et il m'était difficile d'arriver.

Enfin, j'eus le bonne chance de trouver ce cabinet d'affaires, je m'entendis avec son propriétaire et je le payai un prix modéré. J'avais placé là toutes mes dernières ressources et je n'ai pas eu lieu de m'en repentir.

Je fis mettre des annonces dans les journaux, et quelle fut ma surprise lorsqu'un jour je reçus un billet de vous, me priant de passer la plus tôt possible à votre hôtel. Votre affaire était magnifique et je ne voulais pas le laisser échapper. J'eus vite prie mon parti, je vous adressai mon premier clerc.

C'est à lui que vous eûtes affaire jusqu'ici, c'est avec lui que vous eûtiez encore vous entretenir aujourd'hui si le hasard ne vous avait pas fait me rencontrer. Mais puisque nous nous trouvons en présence l'un de l'autre, nous allons nous concerter sans détour.

— Que voulez-vous dire ?

— Vous avez mon secret, vous pouvez écrire demain à Brianville pour dire que je vie encore, que je suis à Paris et que ma situation est belle ; or, je crois devoir vous prévenir que si vous vous permettez la moindre indiscrétion, je vous réserve une surprise désagréable.

— Je ne sais ce que vous voulez dire.

— Je vais vous l'expliquer. Vous savez que la police n'a pu mettre la main sur l'assassin de votre beau-frère ; or, j'en sais un peu la raison : mes anciennes relations de député me servent encore et je connais une foule de choses que le public ignore ; donc, je sais que si l'on ne trouve pas l'assassin, c'est qu'on a mal cherché.

— Mal cherché !

— Oui, mal cherché. Vous avez dit à mon premier clerc le veille du crime que la mort seule de ce pauvre Lambourde vous permettrait de retrouver la fortune que vous dites être le vôtre.

— C'était une idée sotte, un mot en l'air.

— Un mot en l'air ?

— Pas autre chose. J'ai, du reste, ma conscience pour moi.

— Pourquoi donc alors avoir été si troublée après le meurtre ?... Pourquoi donc m'avoir écrit dans un style et avec une écriture qui trahissaient votre frayeur ?

— J'ai eu tort, c'est vrai ; je l'avoue, j'étais troublée, mais vos soupçons sont un outrage que je ne puis tolérer.

— Je ne soupçonne pas, madame, je vous crois parfaitement innocente, mais je tiens à vous faire voir que si vous vous avisiez de dire que M. Ménérik, agent d'affaires, n'est autre que M. Mascaret, ancien député de Brianville, j'ai entre les mains le moyen de vous rendre le monnaie de votre pièce.

— Ces menaces étaient inutiles, je sais ce que vaut la calomnie et je ne m'y exposerai pas.

— Parfait, chère madame, nous étions faits, je le vois, pour nous entendre.

Claire, très froissée de se voir traiter aussi familièrement, changea brusquement le sujet de la conversation.

— Et quelles étaient les choses que devait me faire savoir votre premier clerc ? Ne pouvait-il donc plus venir jusque chez moi, comme il l'avait fait jusqu'ici ?

— Ce matin, c'était impossible, nous sommes accablés de travail. Je vous avais fait demander de passer ici pour vous prévenir que votre affaire viendrait cette semaine devant la première Chambre et pour vous dire de ne pas trop compter sur le succès.

Plus j'étudie votre dossier, plus je me convainc de l'iniquité de vos revendications.

Aujourd'hui surtout que vous avez affaire à votre neveu, tout me porte à croire que vous perdrez votre procès.

Vous ne pensiez pas ainsi l'année dernière ou du moins tel n'était pas l'avis de votre premier clerc, puisque jusqu'ici c'est toujours à lui que j'ai eu affaire et tout à l'heure encore vous me disiez qu'au reçu de ma première lettre, vous n'aviez pas hésité un instant, trouvant l'affaire magnifique.

Je ne rétracte rien, elle est encore ce qu'elle était alors, magnifique... pour moi !

— C'est-à-dire que vous comptez m'exploiter ?

— N'avez-vous pas reçu le prospectus de ma maison ? N'y avez-vous pas vu à quelles conditions nous nous occupions des intérêts du client ?

— Alors, c'est à la ruine complète que je cours et c'est vous qui m'y avez poussée. Je ne vous paierai rien !

— Oh ! madame ne faites donc pas ainsi la mauvaise tête ! A quoi bon ? Vous savez bien que tout agent d'affaires sérieux n'entreprend rien sans avoir pris au préalable ses précautions. Je sais que votre mobilier, à défaut de numéraire, me paierait parfaitement de mes bons offices.

— Mais, monsieur, vous n'êtes pas honnête ! C'est indigne ce que vous dites là ! Je suis donc tombée dans les serres d'un vautour ?

— Madame, vous avez agi en connaissance de cause. Vous connaissiez nos conditions, il est donc inutile de poursuivre un entretien qui pourrait se terminer mal. Je voulais vous prévenir que votre procès ne tournerait pas à votre avantage ; c'est fait. J'ajoute que j'aurai le plaisir demain de vous présenter me note. Vous êtes avertie.

J'ai beaucoup d'occupations, madame, et je regrette d'être obligé de vous quitter.

Et en disant ces mots, Mascaret se leva.

Claire, furieuse, muette de colère, sortit sans même le regarder et rentra chez elle.

(*A suivre*)

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
POUR CACAO ET SUCRE
Fabriqué par les P.P. TRAPPISTES, d'Aiguebelle (Drôme)
Dépôt : J. GIRAUD, 74, Rue Nationale, LILLE

Imp. de la *Croix du Nord*, 15 r. d'Angleterre Lille. — *Le Gérant* : Ch. Vasse